

Echos militants

Le journal du **CODAP**, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme

S'ENGAGER: ENCOURAGER AU QUOTIDIEN LES JEUNES À AGIR

SOMMAIRE

numéro 1/ 2015

La recette miracle : passion et ambition _____ 2

Une saison de formation au Codap à Genève _____ 3

Violences structurelles et physiques envers les femmes en Algérie _____ 4

Un devoir de diligence pour les multinationales suisses _____ 6

CFB 2015 : 21 participants et près de 21 associations ! _____ 8

Le Burundi sous tension _____ 12

Les hommes intègres du Burkina Faso se mobilisent face au pouvoir _____ 14

Une fois de plus, le journal du Codap donne la parole aux jeunes militants du réseau afin de refléter leur perception des différents contextes dans lesquels ils s'engagent. À la base de toutes ces actions, on retrouve la passion, la révolte, le désir de voir la situation changer, l'attachement à la cause défendue. Tous ces sentiments qui sont les déclencheurs des actions militantes que ce soit au Burkina Faso, en Suisse ou encore au Burundi.

Nous vous invitons ainsi à découvrir ces différents contextes à travers les articles de cette édition. Les deux articles sur les formations organisées ou coorganisées par le Codap reflètent particulièrement bien l'impact de ces dernières sur les démarches militantes. Dans un deuxième temps, le conseil et l'appui permettent à l'équipe du Codap de suivre les projets et les associations et offrir ponctuellement un soutien aux groupes de jeunes. Dans ce cadre, le Codap a contribué à la réédition du «guide de l'engagement 2015» disponible sur notre site. Finalement, en ce qui concerne notre troisième volet, la promotion, vous en tenez un exemple entre vos mains. En effet, l'Echos Militants a également pour fonction de mettre en lumière les actions du réseau regroupant une quarantaine de pays.

En dernière page de ce journal, nous vous présentons les principales actions du Codap prévues pour le semestre à venir. Les dates des prochains Cafés des Libertés seront communiqués sur le site internet. Nous parlerons notamment de politiques de jeunesse et de vie de quartier.

Caroline RITTER
Coordinatrice nationale du Codap
(Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme)

Formation



Promotion



Appui



codap

Rue Liotard 5
CH - 1202 Genève

tél + 41 22 735 93 94
fax + 41 22 345 02 46

codap@codap.org
www.codap.org
skype: codap_ge

LA RECETTE MIRACLE : PASSION ET AMBITION

Mauriac GNOKA

Secrétaire Général Adjoint de l'Observatoire Ivoirien des Droits Humains (OIDH). Formateur invité au CFB 2015.

Bien plus qu'une simple session de formation, le Cours de Formation de Base (CFB) est une initiative originale et unique aussi bien dans son contenu que dans sa forme. Cette formation transversale est une véritable école qui impacte assurément la vie de celle/celui qui a le privilège d'y participer.

Comme la plupart des participants, la découverte du CFB a marqué un tournant décisif dans mon parcours de militant des droits humains en Côte d'Ivoire. Le CFB 2014 ne m'a pas exclusivement permis de me familiariser davantage avec les notions de base des droits humains, mais a réellement renforcé mes capacités et mes connaissances en matière d'élaboration de projet abordant une problématique des droits de l'homme.

A vrai dire, les participations de mes prédécesseurs à cette formation ces dernières années ont eu, à coup sûr, un impact positif sur les initiatives et projets ambitieux mis en œuvre par notre structure. À preuve, Eric Aimé Semien, ancien codapien, a reçu des mains de l'ambassadeur de France en poste à Abidjan, la Mention Spéciale du Prix des droits de l'Homme de la France pour l'édition 2012 à l'issue d'un projet dénommé «accompagnement juridique et judiciaire des victimes de la crise ivoirienne».

Notre vision avantgardiste de la promotion des droits humains en Côte d'Ivoire nous a motivée à échafauder une nouvelle organisation : l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH). Cette ONG se veut être une structure singulière car elle ne s'attellera pas à produire des déclarations intempestives pour la dénonciation des violations des droits humains ou à la gestion de projets, comme il est de coutume dans le fonctionnement classique des ONG en Côte d'Ivoire. Bien plus, l'OIDH se positionne telle une

organisation dont les objectifs visent, outre la promotion et la défense des droits humains, l'observation de la gouvernance politique et démocratique en Côte d'Ivoire. Les anciens participants du CFB ont choisi de faire de l'OIDH, une structure qui mène des enquêtes, des études scientifiques sur la question des droits humains et les domaines connexes. Ces études sont sanctionnées par des publications qui font des recommandations aux décideurs. Cette structure met également un point d'honneur à la recherche et à la formation.



D'ailleurs dans cette perspective, l'OIDH avec l'appui technique et financier du Codap a organisé un programme de formation pour 25 jeunes militants des droits humains à Abidjan. Tenue du 2 au 9 novembre 2014, et organisée en prélude au prochain cycle électoral ivoirien, cette formation dénommée «le Campus des Droits de l'Homme (CDH)» s'est articulée autour des droits humains, des élections et de l'initiation de ces jeunes participants à l'élaboration de projets en lien avec une violation spécifique des droits humains. C'est une innovation en ce sens que cette initiative soutenue par le Codap permettra de partager, par l'organisation des éditions à venir, cette passion des droits humains avec les jeunes ivoiriens en vue de prévenir des violences susceptibles de conduire à la commission de violations graves des droits humains, comme cela a

été le cas lors de la crise postélectorale de 2010-2011.

C'est cette passion pour les droits humains et la prise d'initiatives courageuses et ambitieuses que j'ai essayé de partager avec les participants du CFB 2015. L'interaction que favorise le CFB permet aux formateurs et aux participants d'apprendre les uns des autres. J'ai été surtout impressionné par la qualité des participants et leur disposition à apprendre. On pouvait lire à travers leur assiduité, puis dans leurs regards, ce désir pétillant désireux d'apprendre et d'obtenir les moyens théoriques et stratégiques susceptibles de leur permettre de juguler les préoccupations abordées par leurs problématiques respectives.

Dans sa forme, le CFB donne une belle leçon de promotion de la diversité culturelle. Tout au long de la formation, les barrières culturelles, linguistiques et géographiques ne constituent en rien une entrave à la formation d'un groupe compact nonobstant les différences individuelles. Au regard du contenu de la formation, il convient d'en faire l'aveu, le CFB est une école qui forme des leaders de demain qui apporteront un véritable changement aux conditions de vie de toutes ces personnes privées de leurs droits parfois les plus fondamentaux. Si chacun mesure l'ampleur de la tâche qui l'attend et que la détermination et la mise en œuvre des outils appris cimentent les futures initiatives, nous sommes persuadés que les différents contextes bougeront ses prochaines années.

Vive le CFB, Vive le Codap, Vivent les droits de l'Homme.

UNE SAISON DE FORMATION AU CODAP À GENÈVE

Alexandra YOSEF

Associations euforia et implact Genève

Malgré la longue existence du Codap, ma rencontre avec cette organisation ne remonte qu'à octobre 2014. En effet, à l'occasion de ma seconde participation à implact Genève (une formation pour les jeunes entrepreneurs sociaux), le Codap nous a été présenté comme un lieu de ressources incontournable pour toute nouvelle association.

À ce moment-là, le Codap allait tenir son weekend de Rencontre Régionale dans le canton de Vaud. Tombant très malade je dus annuler ma participation à la dernière minute. Heureusement pour moi, le Codap décida d'organiser, de fin février à fin mai, une série d'ateliers les mardis soir abordant différents points cruciaux pour la pérennisation des activités d'une association. J'ai eu la chance de pouvoir assister à cinq des ateliers proposés par le Codap : l'introduction aux notions liées aux droits humains, les stratégies de communication, la recherche de fonds, la relation à la presse et la dynamique de groupe.

Ces ateliers tombaient à pic: je venais de m'enrôler dans le programme de formation d'euforia afin d'organiser implact à mon tour, à Genève en avril 2015. Or, ces différentes sessions abordaient des thèmes sur lesquels notre équipe butait. En outre, étant pour la plupart novices dans l'organisation d'événements de cette envergure, à savoir 3 jours et demi durant lesquels sont regroupés une trentaine de jeunes de 18 à 30 ans pour les aider à créer leurs propres projets, ces conseils allaient nous être précieux.

L'atelier d'introduction aux notions de base des droits humains m'a permis de rafraîchir les connaissances acquises durant mon bachelor en Relations Internationales. Les autres soirées d'apprentissage m'ont offert des outils que j'ai pu immédiatement mettre en œuvre durant l'organisation

d'implact. Puis, ces compétences ont été transmises à l'équipe d'organisation ou encore à euforia durant mon stage. La liste de ces nouvelles compétences seraient bien trop longue à énoncer. Je ne présenterai ainsi que certains des aspects que j'ai mis en œuvre par la suite.

Un des premiers challenges auquel une équipe d'organisation d'événement est confrontée est la gestion d'équipe. Comment faire en sorte que la collaboration se fasse dans les meilleures conditions possibles? Que tout le monde puisse s'exprimer et travailler dans une bonne atmosphère? Comment valoriser chaque membre de l'équipe? Ou encore dissiper des tensions? Autant de situations soulevées durant l'atelier « dynamique de groupe ». Un des plus grands enseignements a été de savoir comment rendre nos réunions plus concises et efficaces en mettant en place de petites astuces simples. Par exemple, toujours avoir un gardien du temps, se rappeler que les réunions sont là pour prendre des décisions et non en discuter, avoir un agenda clair et précis et faire en sorte que tout le monde en soit conscient.

À travers les ateliers «stratégies de communication» puis «relations à la presse», j'ai été forcée à réfléchir aux buts, à la vision de notre association, à déterminer notre public cible puis à la meilleure façon de l'aborder. Par la suite, nous avons analysé les différents canaux de communication mobilisables pour entrer en contact avec la presse. A cette occasion, j'ai dû mettre la main à la pâte en rédigeant un brouillon de communiqué de presse. Durant cette soirée, nous avons beaucoup apprécié d'avoir avec nous un journaliste du Courrier de Genève qui nous a immédiatement donné un retour constructif sur les informations à retrouver dans un communiqué !

Ce fut également le cas pour l'atelier «stratégie financière». Une professionnelle du domaine nous a transmis des éléments stratégiques concrets pour rédiger un

dossier de recherche de fonds. Nous avons également été sensibilisés à la charge de travail à fournir après la réception des fonds et la réalisation du projet. Le rapport d'activités et des outils d'évaluation sont nécessaires pour assurer la transparence de l'association et ainsi maintenir de bonnes relations avec les donateurs, les bailleurs ou encore les fondations.

Avoir des intervenants de qualité travaillant dans le domaine de compétence présenté, fut une des grandes forces de cette saison de formations. Tout au long de ces soirées, ils nous ont transmis de précieux conseils. De plus, loin d'être un cours académique où chacun resterait assis sur sa chaise, nous avons fait de nombreux exercices pour immédiatement mettre en œuvre les connaissances nouvellement acquises. Et toujours dans une bonne ambiance. En effet, ces formations furent également l'occasion d'étendre son réseau, de faire connaissance avec de nouvelles associations et organisations et de partager avec elles nos activités.

Enfin, le Codap a une ressource impressionnante de matériel prêt à l'emploi utile à toute association. Les différents cahiers d'activités et autres manuels sont libres d'accès et ainsi également transmissibles à nos propres membres. De mon côté, je commence à partager ces documents avec les différents volontaires d'euforia en y incluant les différentes ressources que nous avons créées pour eux.

Voilà les quelques éléments que j'ai pu apprendre grâce au Codap et que je transmets désormais aux nouvelles générations de volontaires d'euforia pour leur rendre la vie plus simple dans la folle aventure qui les attend ; l'organisation d'implact. Un grand merci à toute l'équipe du CODAP, à tous les intervenants et à tous les participants que j'ai rencontré au fil de ce cycle de formation !

VIOLENCES STRUCTURELLES ET PHYSIQUES ENVERS LES FEMMES EN ALGÉRIE

Rencontre avec deux jeunes activistes

Article initialement publié sur le site de Jet d'Encre
www.jetdencre.ch

Sophie HELLE

Coordinatrice du CFB 2015

Elle a 20 ans, il en a 30. Respectivement d'Oran et de Kabylie, l'une est musulmane, l'autre est athée. Besma Bensahli et Aomar Ait Slimani, deux activistes algériens, se battent pour éradiquer les discriminations et les violences envers les femmes dans leur pays. Malgré leur profil divergent, leur combat est le même face à ces inégalités de genre.

Invités par le Codap (Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme), Besma et Aomar ont passé dix jours à Genève afin de suivre un Cours de Formation de Base (CFB) visant à renforcer les capacités de jeunes activistes dans le domaine des droits humains. Nous en avons profité pour les rencontrer. Aomar et Besma s'intéressent à la thématique depuis de nombreuses années. Ils ont été témoins de ces inégalités ou violences et ont senti la nécessité de développer des projets avec leur organisation respective, Amnesty International et Rassemblement Action Jeunesse.

Physique et morale, la violence envers les femmes en Algérie prend diverses formes et se manifeste tant au sein de la famille que des institutions. Une étude approfondie sur le sujet menée par Amnesty dévoile que le type de violence le plus présent dans le pays relève de la violence sexuelle. Au sein du couple et de la famille en général, les femmes sont fréquemment victimes de viols et harcèlements. Difficile pourtant de rendre compte de l'ampleur du phénomène. «Les femmes ne parlent pas, ne savent pas comment réagir ou se défendre», explique Aomar. Entre stigmatisation institutionnalisée et héritage du passé, Aomar et Besma nous amènent au cœur de l'Algérie qui discrimine structurellement et violemment ses femmes.

«La violence, on la voit partout, tout le temps.» (Aomar)

Révoltés, il suffit de quelques minutes à Besma et Aomar pour m'illustrer à quel point la discrimination et la violence genrées en Algérie s'explique par le système juridique du pays. En effet, malgré une constitution algérienne garantissant l'égalité homme-femme, les codes pénal, civil et de la famille constituent les sources juridiques permettant ces inégalités de genre. Et il n'est pas nécessaire d'être juriste pour comprendre que l'indépendance de la femme est mise à rude épreuve. À titre d'exemple, un statut mineur est donné à la femme tant que cette dernière n'est pas mariée. En effet, le père se doit de subvenir aux besoins de son enfant jusqu'à sa majorité si c'est un garçon, et jusqu'à la consommation du mariage si c'est une fille.. De plus, cette dernière se voit dans l'obligation d'avoir l'autorisation de son tuteur, «El wali», si elle désire se marier. «Un tuteur ?», ai-je demandé. «Un père, un frère... l'essentiel c'est que ce soit un homme», me répond Besma.

Du côté du code pénal, le viol est punissable de cinq à dix ans de réclusion dans son article 336. Cependant, aucune définition du viol n'est disponible. Cet article se trouvant dans la section « attentat aux mœurs », la nature de cet acte n'est pas forcément des plus explicites. Comme le fait remarquer l'étude d'Amnesty International sur la question, non seulement le viol n'est pas défini, mais aucune autre forme de violence sexuelle ne l'est (à l'exception du harcèlement sexuel sur le lieu de travail à l'article 341bis). Ceci est sans compter les lois restrictives sur le droit à l'avortement, ainsi que le manque d'accès aux services de santé et de soutien, valable notamment pour les victimes de violences sexuelles lors du conflit interne au cours des années 1990.

Nous l'aurons compris, la discrimination et le manque de protection en matière de violences s'inscrivent dans le cadre juridique du pays ainsi que dans les mœurs de la société. Victimes de violence

structurelle et physique, les femmes algériennes manquent de droits leur garantissant une protection, tant légale que physique. La loi du silence faisant foi renforce le manque d'efforts et d'actions à mettre en place, puisque les femmes n'osent pas parler. Par conséquent, on ne sait pas exactement ce qui se passe et à quelle échelle. Et pourtant, les quelques informations disponibles font froid dans le dos. En 2014, plus de 7000 cas de violence ont été recensés par les services de police dans tout le pays, selon l'Observatoire algérien de la femme. Plusieurs experts estiment à plus de 100 000 le nombre de femmes victimes de toutes formes de violence. Des chiffres tout aussi alarmants que non représentatifs de l'ampleur du phénomène. Avec une estimation d'une femme violente toutes les heures, on n'ose à peine imaginer l'envers du décor.

Angles d'attaque : Juridiction et sensibilisation

Tout le monde le dit, Besma, Aomar, les médias, la société civile, la communauté internationale : c'est au niveau des lois qu'il faut travailler. Et les efforts nationaux se font sentir, gentiment.

Le 3 mars dernier, les députés algériens ont adopté une loi criminalisant les violences faites aux femmes. L'introduction de cette loi permet non seulement de mieux protéger ces dernières face à leur conjoint, mais aussi d'aller plus loin en matière de définition des types de violence. Une loi controversée certes (notamment pour la notion de pardon), mais signe de changement. A cette dernière loi, s'ajoute l'adoption par les autorités en février 2014 d'un décret prévoyant l'indemnisation des femmes violées par des membres de groupes armés durant le conflit interne qui a frappé le pays dans les années 1990. Finalement, la révision constitutionnelle de 2008 a permis l'introduction de l'article 31bis, une disposition constitutionnelle visant à ce que «L'Etat œuvre à la promotion

des droits politiques de la Femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.» (joradp.dz, 2008). Ainsi, les avancées sont indéniables.

En complément à ces efforts nationaux, Besma et Aomar développent des projets dans le but de mettre en place des actions contribuant à la diminution de la discrimination et violence genrées. Tous deux considèrent que le type d'actions le plus efficace face à cette violence genrée relève de la sensibilisation. Selon Besma, la population-cible lors de ces actions doit être les femmes. Il est important de briser le tabou existant autour de ces violences et discriminations afin que les femmes victimes sachent qu'elles ne sont pas seules, et quels sont leurs droits. Mettre le problème à la lumière du jour contribuerait également à se rendre plus exactement compte de l'ampleur du phénomène et, ainsi, avoir des actions plus efficaces à l'encontre de ces pratiques, m'explique Besma. Elle conçoit donc un projet de sensibilisation à l'échelle nationale dont le contenu resterait accessible à toutes femmes, de toutes régions. Et sensibiliser les hommes ? «Oui, mais c'est un peu difficile», m'a répondu la jeune activiste sans développer davantage.

Aomar voit de son côté une sensibilisation concentrée sur la communauté universitaire de Tizi Ouzou, une zone géographique plus restreinte, mais qui inclut hommes comme femmes. Cette action devrait chercher à repenser les programmes favorisant la construction des stéréotypes et préjugés hommes-femmes. En effet, pour Aomar, la lutte contre les violences et discriminations genrées est importante pour les deux sexes. Il raconte : «En tant qu'homme, je me sens discriminé. Il n'y a pas cette conscience d'égalité homme-femme, même dans nos émotions. [...] Si je pleure en tant qu'homme, c'est mal vu. [...] On attribue certaines attitudes et comportements pour la femme et pas pour

l'homme. Je le sens même envers des amies à l'université. Par exemple, quand je me comporte de manière égalitaire avec elles, elles me prennent pour quelqu'un qui n'est pas [masculin], qui n'est pas viril. Après, des fois, je fais des tests. Je me comporte de manière autoritaire, et là, ça passe.» L'université de Tizi Ouzou est un lieu d'actions d'autant plus symbolique depuis qu'un couple y a été menacé de mort après une demande en mariage publique.

Lorsqu'Aomar évoque la religion, une tension naît dans notre discussion. Pour Besma, les affaires religieuses peuvent permettre d'offrir l'espace adéquat afin de sensibiliser la population autour de la violence envers les femmes. Alors que pour Aomar, athée, la religion a un impact important dans la construction des stéréotypes et préjugés catégorisant les hommes et les femmes. Ainsi, elle ne peut donc pas faire partie de la solution au problème. Une divergence d'autant plus renforcée par leur origine distincte: Kabyle, Aomar voit l'emprise religieuse sur l'Algérie comme un manque de représentation de la population algérienne dans sa totalité. Après ma conversation avec les deux jeunes activistes, j'ai pu m'apercevoir que les questions identitaires sont d'autant plus délicates à traiter en Algérie. S'accusant mutuellement du manque de reconnaissance et du respect de leur identité respective, je me demande : est-ce que le manque d'unanimité autour des questions religieuses pourrait en partie expliquer la difficulté à traiter la question des violences et discriminations de genre ?

Références:

Algerie-focus.com (2014) «Violences faites aux femmes. Place à la sensibilisation et au durcissement des lois », disponible sous [<http://www.algeriefocus.com/blog/2014/11/violences-faitesauxfemmesplaceala-sensibilisationetaudurcissementdeslois/>] (Accédé le 27 mai 2015).

Amnesty.ch., 'Algérie. Des Reformes Globales Sont Nécessaires Pour Mettre Un Terme À La Violence Sexuelle Et À La Violence Liée Au Genre Contre Les Femmes Et Les Jeunes Filles.' N.p., 2014. Web. 3 May 2015.

CIDDEF - Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (2012) « Discriminations à l'égard des femmes en Algérie », disponible sous [<http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/discriminations.pdf>] (Accédé le 1er juin 2015)

Darwish, H. (2015) « Tizi Ouzou : Un couple menace de mort apres une demande en mariage en public », disponible sous : [<http://www.h24algerie.com/tizi-ouzouuncouplemenacedemortapresunedemandeen-mariageenpublic/>] (Accede le 3 juin 2015).

France24.com (2015) « Loi contre la violence faite aux femmes : les conservateurs algériens mécontents », disponible sous : [<http://www.france24.com/fr/20150305controversealgerievoteloiviolencefemmes-conservateursislam>] (Accédé le 2 juin 2015).

Joradp.dz (2008) «Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire», disponible sous : [<http://www.joradp.dz/HFR/Consti.htm>] (Accédé le 25 avril 2015).

Ministère de la Justice (2005) « Code Pénal », disponible sous : [http://www.droit.mjustice.dz/legisl_fr_de_06_au_juil_08/code_penal_avec_mod_06.pdf] (Accédé le 29 avril 2015).

Secrétariat General du Gouvernement, (2007) « Code de la famille », disponible sous : [<http://www.joradp.dz/TRV/FFam.pdf>] (Accédé le 26 avril 2015).

Secrétariat General du Gouvernement (2007) « Code Civil », disponible sous: [<http://www.joradp.dz/TRV/FCivil.pdf>] (Accédé le 25 avril 2015)

UN DEVOIR DE DILIGENCE POUR LES MULTINATIONALES SUISSES

Lise CORDEY

Peace Watch Switzerland

Le respect des droits de l'Homme et des normes environnementales à l'étranger par les entreprises suisses dépend à ce jour encore du bon vouloir des firmes. La nouvelle association «Initiative pour des multinationales responsables» a lancé une initiative populaire le 21 avril 2015. Cette association rassemble quelque 70 organisations de la société civile suisse dont le Codap et revendique des règles contraignantes pour que les entreprises basées en Suisse respectent les droits de l'Homme et les standards environnementaux aussi dans leurs activités à l'étranger.



L'entreprise multinationale Syngenta vend du Paraquat, un herbicide considéré comme le plus mortel au monde, dans bon nombre de pays en voie de développement, alors même qu'elle connaît les conséquences néfastes de son produit s'il est utilisé sans vêtements de protection appropriés. Des

standards de sécurité sont ainsi requis. Ils sont pourtant illusoire pour la plupart des personnes faisant usage de l'herbicide. Les intoxications qui en découlent se comptent par dizaines de milliers.

La société transnationale d'extraction de matières premières Glencore affirmait en 2012 avoir réglé tout problème de pollution des eaux par l'une de ses usines en République démocratique du Congo. De nouvelles analyses scientifiques prouvent toutefois que certains cours d'eau (le canal Albert et la rivière Pingiri) présentent une concentration de cuivre et de cobalt à un niveau bien supérieur aux limites fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Conséquences ? Les populations locales vivant à proximité de la mine ne peuvent plus utiliser cette eau, source de vie, pour leurs besoins quotidiens et pour irriguer leurs champs.

Ceux-ci ne sont que deux exemples, parmi tant d'autres : on peut citer les violations des droits des travailleurs chez un fournisseur par la société spécialisée en chaussures Bata, ou les tests de médicaments contraires à l'éthique par les entreprises pharmaceutiques Roche et Novartis.

Quel est le principal point commun de ces multinationales, outre le fait qu'elles violent des droits de l'Homme et des standards environnementaux sans scrupule ? Leur siège est basé en Suisse.

Une Suisse attractive

Grâce notamment aux avantages fiscaux qu'elle propose, aux bonnes conditions de vie qu'elle offre et à sa stabilité économique et sociale, la Suisse se présente comme un pays propice à l'installation de multinationales, avec même un record mondial en matière de concentration de multinationales par habitant. Selon une étude récente de l'Université de Maastricht, elle figure à la neuvième place des pays les plus fréquemment concernés par des dénonciations de violations des droits humains commises par des entreprises.

Grande est donc la responsabilité du pays qui accueille également des institutions onusiennes. La Suisse saura-t-elle assumer un rôle de précurseur et imposer des règles contraignantes pour que ses entreprises respectent les droits de l'Homme et les standards environnementaux aussi dans ses activités à l'étranger ?

Des mécanismes volontaires

Au niveau international, les multinationales jouissent d'un pouvoir et d'une influence qui se sont fortement accrus au cours des dernières décennies, ce qui les a placées sous le feu des projecteurs et en proie à de violentes critiques de la part de mouvements de la société civile. Certes, elles contribuent à accroître le bien-être économique d'un pays, elle fournissent des emplois par millions, elles améliorent les niveaux de vie, elles apportent, d'une certaine manière, progrès technologiques et richesses. Mais à qui profitent réellement ces retombées ? Dans des pays où les instances de contrôle au niveau politique sont faibles, voire inexistantes, et où le taux d'impunité est très élevé, certaines entreprises et leurs filiales sont régulièrement accusées de violer des droits de l'Homme et standards environnementaux.

Des normes ont été édictées au niveau international, avec notamment le Pacte mondial de l'ONU ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles reposent cependant sur des mécanismes volontaires et visent à une autorégulation des firmes. De plus, elles ne prévoient pas de sanctions légales en cas de violation des principes, et l'accès à la justice pour les victimes, souvent des communautés autochtones, est parsemée d'embûches, alors qu'il serait nécessaire qu'elles disposent de voies de recours efficaces. Tant d'éléments qui affaiblissent considérablement l'impact de ces initiatives. Les réglementations en vigueur n'apportent ainsi pas une protection suffisante aux individus. La pression de la société civile et des organismes de défense des droits

LE SYSTÈME POLITIQUE EN SUISSE

La démocratie suisse se caractérise par une combinaison de deux systèmes politiques. On parle ainsi de démocratie semi-directe avec, d’une part, la démocratie directe (votations et élections par le peuple), et d’autre part la démocratie représentative (délégation d’une partie des pouvoirs du peuple à des élus). Les Suisses sont ainsi régulièrement appelés aux urnes et peuvent faire recours à de nombreux instruments pour décider de la direction que devrait prendre leur pays. L’un d’eux est l’initiative populaire : institué en 1891, il s’agit d’un droit civique permettant aux citoyens de proposer une modification de la Constitution. Si 100’000 citoyens suisses de plus de 18 ans montrent leur soutien à la cause revendiquée en signant l’initiative en l’espace de 18 mois, alors le texte sera par la suite soumis au vote de la population suisse qui choisira de l’accepter ou non.

de l’Homme encouragent pourtant la transparence. Gaston Kasonia, militant de l’association CREDDHO, le Centre de Recherche sur l’Environnement, la Démocratie et les Droits Humains, témoigne de la situation en République démocratique du Congo: “les multinationales s’installaient dans des villages très éloignés dans lesquels on dénombrait des sites miniers. Elles profitaient de l’ignorance de ces communautés riveraines et ce, avec la complicité du gouvernement, malheureusement.”

En 2005, John Ruggie a été nommé comme Représentant spécial des Nations Unies chargé de la question des droits de l’Homme et des sociétés transnationales par le Conseil des droits de l’Homme. Pendant six ans, il a étudié la problématique en profondeur et élaboré les Principes directeurs sur les droits de l’Homme et les entreprises (aussi nommés les « Principes de Ruggie »), représentant ainsi un cadre d’action dont le but ultime est d’améliorer le respect des droits de l’Homme par le secteur privé. Ces principes s’inscrivent dans le cadre de référence «Protéger, Respecter et Réparer». Bien qu’elles aussi non contraignantes, ces lignes directrices ont le mérite de proposer une possible mise en œuvre par les pays qui le souhaitent. Gaston Kasonia revient sur cette possible application au niveau national: “le risque que l’on encoure est que les multinationales quittent le territoire où elles sont implantées, si cela devient trop contraignant. Les entreprises, étant capitalistes, peuvent facilement changer de siège et s’installer dans un pays moins restrictif. Ces principes devraient être considérés dans les conventions des Nations Unies.”

La Suisse a soutenu tant financièrement que par des ressources en personnel les travaux de John Ruggie. Elle peine toutefois à développer un plan national pour sa propre politique à l’égard du secteur privé.



« Pour des multinationales responsables »

C’est dans ce contexte que la campagne Droit sans Frontières voit le jour en 2011 en Suisse. Elle regroupe 70 ONG suisses, dont Peace Watch Switzerland, l’ONG au sein de laquelle j’œuvre, ou encore le Codap, et revendique des règles contraignantes pour les multinationales dont le siège est basé en Suisse, soit un réel devoir de diligence. Une pétition lancée en 2011 a réuni plus de 135’000 signatures. Un travail intense de lobbying a ensuite été effectué auprès du Parlement et de l’administration fédérale. Si des progrès ont pu être observés, comme par exemple l’adoption d’un postulat demandant une stratégie Ruggie pour la Suisse, aucun pas décisif n’a permis d’ancrer légalement les revendications de Droit sans Frontières et de prendre des mesures concrètes. Face à cette situation, un instrument de pression extérieur supplémentaire se devait d’être déployé. C’est dans cette optique que la coalition a décidé de franchir un pas supplémentaire et voté en début d’année le lancement au

21 avril 2015 d’une initiative populaire: l’«Initiative pour des multinationales responsables». Depuis cette date, la coalition dispose de 18 mois pour récolter quelque 100’000 signatures auprès de citoyens suisses ayant le droit de vote. Il s’agit d’un travail de longue haleine qui requiert une bonne coordination au sein de la campagne, mais aussi des arguments solides et une véritable mobilisation de la société civile pour informer, sensibiliser et convaincre la population suisse de la nécessité de mesures contraignantes. S’il permet de limiter les violations des droits de l’Homme et entraîner un meilleur respect des normes environnementales, alors cet effort vaut la peine.

Pour plus d’informations: Initiative pour des multinationales responsables :

<http://www.initiative-multinationales.ch/>

CFB 2015 : 21 PARTICIPANTS ET PRÈS DE 21 ASSOCIATIONS !

Sandrine GUERRA MAGALHAES
Sophie KIMMEIER

Membres du Codap

La richesse et la diversité du CFB, c'est aussi celle des organisations de promotion et défense des droits de l'Homme dont font partie les jeunes participants. Retour sur les ONG représentées cette année à Begnins à la formation du Codap. Un panorama de l'engagement.

Peace Watch Switzerland (PWS)

Créé en 1995 et comptant à présent environ 1500 membres, Peace Watch Switzerland travaille sur la défense des minorités et le problème de l'accaparement des terres, dont l'expropriation. PWS appuie aussi des jeunes défenseurs des droits humains pour qu'ils portent plainte. En plus, l'association suisse propose une formation qui permet aux jeunes, par la suite, de faire leur propre expérience sur le terrain en tant qu'observateur/trice des droits humains, aux côtés des défenseurs locaux.

Lien : <http://www.peacewatch.ch/>

Conseil des étudiants de la faculté de droit (Moldavie)

En 2013, 15 étudiants de la faculté de droit ainsi que le doyen ont décidé de relancer le conseil de la faculté! A présent constitué d'environ 22 personnes, ce conseil mène des débats, des conférences et organise des stages pratiques dans l'idée de défendre les droits des étudiants de la faculté. L'un des plus gros événements mené a été la collecte d'articles scientifiques écrits par des étudiants de la faculté de droit au sujet de la liberté de circulation des personnes.

Romani CRISS

Le centre Rom lutte principalement contre la discrimination faite au peuple Rom en Roumanie. Simona, participante au CFB, nous explique que cette minorité n'a bien souvent pas accès à la santé ou à l'éducation. L'association œuvre, depuis 1993, par le biais d'activités de

sensibilisation qui permettent d'instaurer un dialogue entre la communauté Rom et non Rom du pays. Suite à la Révolution roumaine de 1989, cette population ne cesse de subir des violations de ses droits humains: dès lors, un groupe d'activistes Rom a décidé d'agir, d'où la création de cette ONG. Un événement marquant pour l'association a lieu chaque année le 8 avril: la journée internationale des Roms.

Lien : <http://www.romanicriss.org/>

Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits Humains (CREDDHO)

S'intéressant aux droits économiques, sociaux et culturels, le CREDDHO a été fondé en 1998 par 7 étudiants en Droit, suite aux exactions du mouvement armé RCT pour la démocratie en République Démocratique du Congo, qui a entraîné bon nombre de violations des droits humains. De nos jours, l'association compte environ 30 membres, sans compter les activistes et adhérents. Le CREDDHO prend en charge la publication de rapports, organise des conférences,

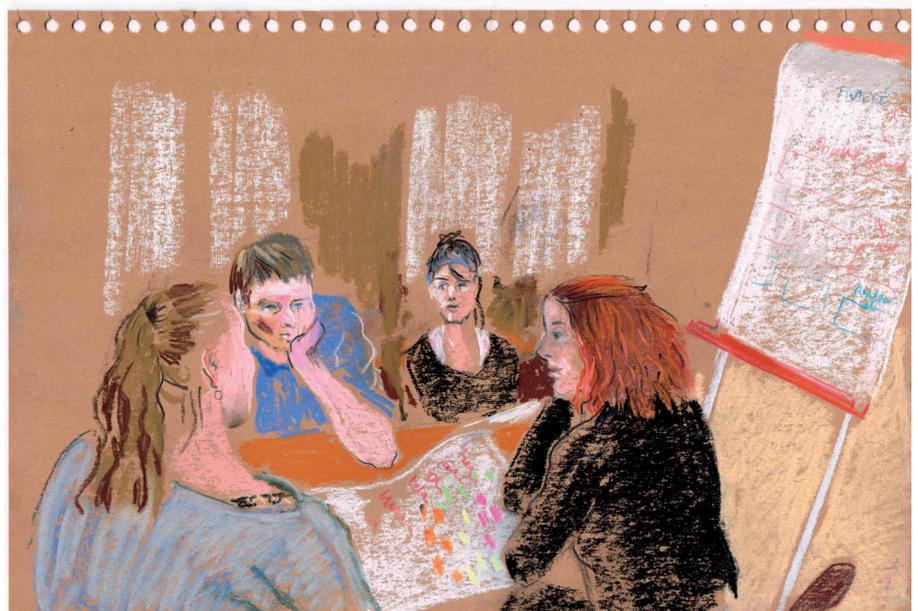
sollicite les médias, mais agit également de manière directe, via des manifestations avec la collaboration des communautés.

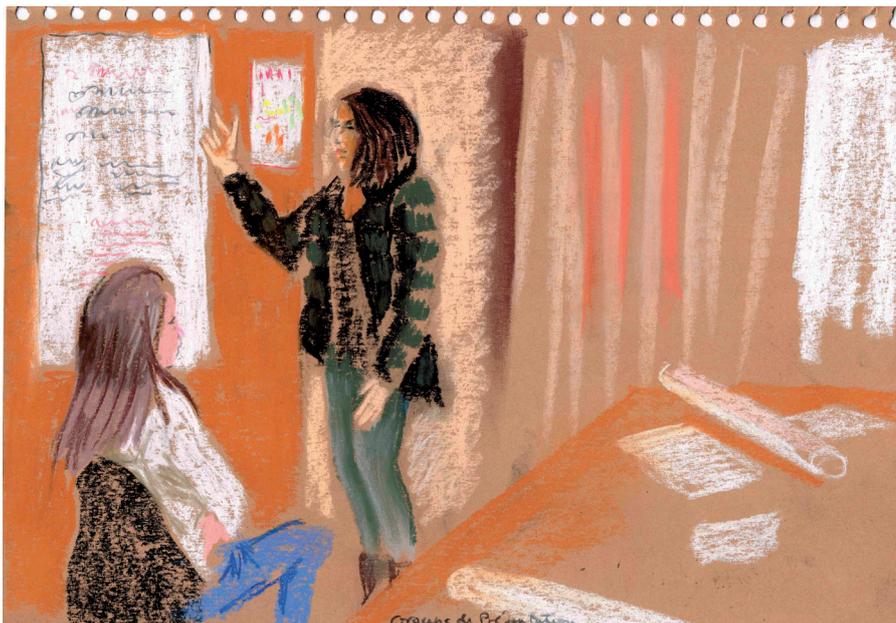
Lien : <http://www.creddhordc.org/index.php/en/>

Parlement des Jeunes de la ville de Neuchâtel (CPJNE)

Parmi les organisations de jeunesse, nous avons pu compter sur la présence de David Hodel, membre du comité du Parlement des Jeunes de Neuchâtel. Basé principalement sur la Convention des droits de l'enfant, le CPJNE a pour objectif de donner davantage de place aux jeunes dans la vie citoyenne. Le mot d'ordre ? Promotion de la jeunesse ! Créée en 1991 par une dizaine de personnes, alors que l'implication des jeunes en tant que citoyens est un sujet thématique au Conseil de l'Europe, l'organisation compte maintenant environ 140 membres.

Lien : <http://www.pjne.ch/>





Centre International pour la protection et la promotion des droits de la femme – La Strada

Œuvrant pour la défense des droits de femmes et des enfants dans leur globalité, la Strada s'est d'abord chargée, en 2001, de la question de la migration et la sécurité. Plus tard, elle se focalise davantage sur les violences domestiques et instaure alors une ligne téléphonique d'appel à l'aide. A présent, elle lutte notamment contre la traite des femmes, les violences domestiques dont elles sont victimes, ainsi que contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants.

Lien : <http://lastradainternational.org/>

Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

Lors de l'«Année de Plomb», au cours de laquelle beaucoup de disparitions forcées ont eu lieu, les proches des victimes décident d'agir. En 1979, l'Association Marocaine des Droits Humains est fondée. Dans un premier temps l'organisation ne traite que des droits civils et politiques.

Avec les années, l'ONG s'intéresse désormais aux droits humains dans leur globalité et compte aujourd'hui plus de 14'000 membres et bénévoles. Cette ONG œuvre à travers divers types d'actions, tels que des dénonciations formelles, la rédaction de communiqués de presse, mais aussi par le biais de manifestations et par la formation de professionnels de la société civile.

Lien : <http://www.amdh.org.ma/fr>

L'École Instrument de Paix – côte d'Ivoire (EIP)

Créée en 1986, mais active plutôt depuis 2010, l'École Instrument de Paix en Côte d'Ivoire promeut l'éducation aux droits humains et se focalise sur la citoyenneté et la démocratie. Composée aujourd'hui d'environ 30 personnes, cette ONG met en place des formations aux droits humains, mène des plaidoyers, etc. L'École Instrument de Paix organise des séminaires avec 30 jeunes nationaux, issus de la société civile ou de divers partis politiques. Lors de ces séminaires, l'association les sensibilise aux droits

humains et à la question démocratique et citoyenne du pays.

Lien : <http://portaleip.org/Fr/>

Jar'Nati

Une autre petite association ? Jar'Nati. Basée en France, cette ONG intervient régulièrement au Bénin depuis 2009, en envoyant du matériel scolaire pour les écoles et orphelinats. Suite à une visite sur le terrain en 2009, un couple français constate les difficultés du pays concernant notamment le système scolaire, très peu satisfaisant. Jar'Nati est alors créé en guise de support, de soutien et d'appui, afin de mettre en place une scolarisation des enfants au Bénin plus efficace et compte à présent plus de 12 membres, principalement des retraités. L'événement clé qui a suscité une grosse promotion en faveur de l'association a été le tour à vélo, du Bénin jusqu'en France aux bureaux de l'association, mené par le participant même du CFB, l'athlète Carlos Bossouvi. Ceci a permis à l'association de récolter plus de 6'000 euros de dons.

Lien : <http://www.jarnati.fr/>

Rassemblement Action Jeunesse (RAJ)

Suite à une guerre civile d'une extrême violence, le RAJ est créé en Algérie, en 1993. Le but de cette association est de protéger les droits humains dans leur ensemble, se focalisant sur les libertés individuelles de chaque personne. Créé au départ par un groupe de jeunes étudiants représenté maintenant par plus de 860 membres, RAJ mène divers types d'actions : des universités d'été à des campagnes de sensibilisation, en passant par des galas artistiques et des tables rondes.

Lien : http://www.rajdz.com/fr/index_acc.php

Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

Suite à des cas d'impunités au Burkina Faso, en 1989, des syndicalistes et juristes décident de fonder le MBDHP. La défense des droits humains est à nouveau au centre des préoccupations et cette lutte du MBDHP est soutenue par environ 20'000 membres, présents dans les sections burkinabès, ainsi qu'en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en France. L'association a pour projets aussi bien des formations que des actions de plaidoyers, l'appui/conseil aux militants, ainsi que la publications de divers rapports.

Lien : <http://www.mbdhp.org/>

Association Caritative Pour les Enfants Défavorisés (ACED)

Basée en Algérie, l'Association Caritative Pour les Enfants Défavorisés a été créée en octobre 2013 afin de venir en aide aux enfants, plus particulièrement les défavorisés, en protégeant leurs droits. Ses membres créateurs se sont donné pour but de promouvoir la citoyenneté et le

bénévolat dans les milieux jeunes, tout en organisant des événements et des activités culturelles, dont les fonds servent à financer le travail caritatif. Créée notamment par la participante au CFB 2015, Sandra, l'actuelle présidente, ainsi qu'un groupe d'une dizaine d'étudiants en médecine, l'ACED compte à présent 32 membres actifs.

Lien : <http://acedannaba.emonsite.com/>

Centre de rencontre et de formation pour les femmes migrantes habitant Meyrin (CEFAM)

Basée cette fois-ci en Suisse, à Genève, l'association CEFAM a été représentée par Lina, une participante suisse-algérienne. Le CEFAM a pour but de permettre l'intégration des femmes migrantes à travers différentes activités dans la Commune de Meyrin. Fondée en 2003, sa première activité a été de proposer des cours de français à Meyrin pour les femmes migrantes. À présent, l'association a mis en place des cours de cuisine, des groupes de lecture et propose des sorties culturelles, en plus de ses cours

de langue. Le CEFAM appui également les migrantes pour tout ce qui concerne les questions administratives, en matière de santé et d'éducation notamment.

Lien : <http://www.cefam.ch/CEFAM/CEFAM.html>

Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA)

Créé en 2009 à l'initiative de jeunes défenseurs des droits humains, le CIFDHA se veut un cadre d'accompagnement des jeunes dans le domaine des droits humains, par le renforcement de leurs capacités d'action. Le Centre travaille également à promouvoir l'engagement des jeunes en faveur des droits humains. Parmi ses projets, on compte les Universités d'été des droits humains, une formation régionale qui rassemble chaque année 30 jeunes défenseurs des droits humains venant d'Afrique de l'Ouest et centrale. Le CIFDHA agit également tout au long de l'année en menant des formations, des actions d'information et de sensibilisation ainsi qu'en proposant des services de consultation-conseil-assistance.

Lien : <http://cifdha.org/>

Association TUNFA

Siégeant au Niger, l'ONG Tunfa tente de veiller à la défense des droits concernant les domaines de la santé et de l'éducation, particulièrement pour les populations touaregs. Elle a été créée le 22 décembre 2000, notamment par Sada Al Bachir. L'association TUNFA se concentre plus particulièrement sur les femmes et les enfants.

AMNESTY INTERNATIONAL

En collaboration avec le Codap depuis plusieurs années, Amnesty Suisse offre l'opportunité à trois membres de sections



du Sud de participer au CFB. Cette année, nous avons pu compter sur la présence de trois militants venus de trois pays différents : Rebecca de Côte d'Ivoire, Claudine du Sénégal et Aomar d'Algérie.

Petit rappel historique : Amnesty International a été créé en 1961, dans un contexte de discussions autour des conditions de détentions des prisonniers de guerre. Aujourd'hui, elle traite des droits humains de manière globale. C'est l'une des ONG qui compte le plus grand nombre de membres au monde.

Lien : <https://www.amnesty.org/fr>

Section Côte d'Ivoire :

En 1979, des experts et des membres de la société civile constatent un besoin de parler des droits humains en Côte d'Ivoire. Ils se réunissent et forment alors la section Ivoirienne d'Amnesty International. Ces quelques personnes ont permis à la section de se développer. Elle compte plus de 3'000 membres aujourd'hui, aussi bien activistes que sympathisants.

Section Sénégal :

La section sénégalaise, grâce à son dynamisme, occupe aujourd'hui une place prépondérante dans la communauté nationale des droits humains. Amnesty s'est installée au Sénégal pendant les années quatrevingt, dans un contexte d'extrême instabilité où le pays était confronté à des violences faites à la population civile. Il fallait donc lutter et promouvoir pour la défense des DH : ce sont des juristes, des professeurs d'Université et des syndicalistes qui se sont chargés de cette action. La section sénégalaise compte à présent environ 5'000 membres actifs !

Section Algérie :

Dans un contexte d'ouverture démocratique



du pays, 28 professionnels (avocats, médecins, enseignants...etc.) se sont réunis à partir de 1988 afin de créer la section algérienne d'Amnesty, qui a vu le jour le 8 janvier 1990. Comptant à présent plus de 800 membres, la section algérienne mène des actions semblables à celles qu'entreprend Amnesty International dans son ensemble (lobbying, conférences de presse, actions militantes de sensibilisation...).

Mais le CFB c'est aussi l'opportunité pour des jeunes sensibles à la défense des droits humains d'acquérir des notions de base et d'obtenir davantage d'informations concernant le rôle d'un militant, afin qu'à leur tour ils s'engagent!

Paule, participante suisse, a partagé son expérience au sein du Centre de la Roseraie, le centre d'accueil et d'orientation de réfugiés, à Genève. Ce centre fournit un appui juridique et aide les réfugiés dans les

processus de logement, propose des cours de français et des cours lors desquels les migrants apprennent à rédiger un CV. Un engagement qui paie, puisque Paule a depuis été retenue par Casa Alianza pour participer à un projet d'aide aux enfants de rue en Amérique centrale.

Croquis: Margherita del Balzo
<http://margheritadelbalzo.com>

LE BURUNDI SOUS TENSION

Pamella MUBEZA

Association des Mamans Célibataires pour la Paix et le Développement (AMC), Burundi

Depuis au moins deux ans, la sécurité et la cohésion sociale au Burundi est remise en question par un éventuel troisième mandat de l'actuel Président de la République, Pierre Nkurunziza. En cause, certaines clauses ambiguës des accords d'Arusha et de la Constitution. Le débat politique sur la question s'est déplacé et transformé en une contestation populaire dans les rues soutenue par la société civile et l'opposition mais féroce-ment réprimée par la force publique. Éclairage par une jeune militante de la société civile.

Le Burundi, petit pays d'Afrique centrale (27834 km²), se trouve entre la république démocratique du Congo à l'ouest, le Rwanda au nord et la Tanzanie à l'est et au sud. Depuis son indépendance en 1962 le Burundi a connu une suite d'événements sanglants qui a atteint son summum avec l'assassinat, au cours d'un coup d'état mené par l'armée, en 1993, du premier président démocratiquement élu dans l'histoire du Burundi. Commence alors un très long conflit politico-ethnique qui va durer plus de dix ans sous la forme d'une guerre civile ayant pour protagonistes une rébellion composée principalement de deux mouvements, le CNDD-FDD Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie) et le FNL-PALIPHEUTU

Front National de Libération-Parti pour la Libération du Peuple Hutu) qui disaient lutter pour le peuple Hutu écarté de l'armée et de toute la structure de gouvernement, d'une part, et les FAB (Forces Armées du Burundi), d'autre part. Ce conflit a fait entre 200'000 et 300'000 victimes, toutes ethnies confondues. Ce n'est qu'en juin 1998 que débutent des négociations entre les deux parties sous la houlette du président tanzanien de l'époque Julius Nyerere, puis du charismatique président sud africain Nelson Mandela.

Signés le 28 août 2000 sous l'égide de Mandela, les accords d'Arusha pour le Burundi prévoient un système de quotas garantissant l'équilibre des postes au sein de l'armée, de l'administration et de la représentation politique. L'Afrique du Sud envoie 700 militaires pour veiller à la mise en place de l'accord et assurer la sécurité

tion était élue, et l'Accord se transformait en Constitution.

Il faut attendre novembre 2003 pour qu'un cessez-le-feu soit signé entre le Gouvernement de transition mis en place suite à aux accords d'Arusha et le CNDD-FDD, devenu le principal mouvement rebelle sur le terrain. Le CNDD-FDD intègre le Gouvernement et les institutions de transition. En 2005, il remporte les élections. Pierre Nkurunziza, le dirigeant du mouvement, devient le nouveau président du Burundi. Ces élections sont généralement considérées comme terminant la longue période de transition politique du Burundi.

En effet les accords d'Arusha en leur deuxième protocole, chapitre I, article 7, alinéa 3 stipule, parlant du Président de la République qu'« il est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut

exercer plus de deux mandats présidentiels». La Constitution de 2005, qui tire ses origines des accords d'Arusha, stipule, en son article 96 que « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ». Néanmoins, l'article 302 du même texte précise que « A titre exceptionnel, le premier Président de la République de



des membres de l'opposition de retour d'exil. Une assemblée nationale de transi-

la période post-transition est élu par l'Assemblée Nationale et le Sénat élus réunis en Congrès, à la majorité des deux tiers des

membres... ».

De là est partie la controverse. Après avoir été réélu (réélection sur des chiffres fortement contestés par l'opposition qui s'était d'ailleurs retirée du processus) en 2010 pour un autre mandat, le président s'est porté candidat une troisième fois en 2015 arguant que le premier mandat n'entraînait pas en ligne de compte, étant donné qu'il n'avait pas été élu au suffrage universel direct sur ce mandat. La société civile et l'opposition se sont alors prononcés contre ce mandat qui risquait de fouler aux pieds les accords d'Arusha, véritable ciment de la paix sociale au Burundi, acquise après de longues et atroces souffrances du peuple burundais. L'esprit de l'accord d'Arusha, transcrit dans la constitution de 2005 était clair à ce sujet: nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels. Les modalités d'élection ne pouvaient en aucun cas remettre en cause ce principe protecteur.

C'est à ce moment, en 2014, qu'ont débuté les emprisonnements arbitraires et les montages de rumeurs pour couvrir d'opprobre les dirigeants de la société civile et de l'opposition. Des journalistes sont emprisonnés pour avoir enquêté sur des assassinats ciblés, comme celui de trois sœurs Italiennes dans des conditions plus qu'obscures. Des acteurs de la société civile sont emprisonnés pour avoir donné les preuves d'une milice burundaise entraînées par certains services proches du pouvoir burundais au Congo voisin en prévision justement d'une contestation active du troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Des mandats d'arrêt sont émis, un bâtonnier est emprisonné puis arbitrairement et illégalement radié du barreau de Bujumbura pour ses positions contre ce troisième mandat, des procès fictifs sont mis en place pour barrer la route aux opposants.

La société civile s'est investie pour lutter contre toutes ces injustices tout en continuant à militer contre un troisième mandat. Elle a interpellé le Président de la Répu-

blique, le parti au pouvoir, les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Burundi, les ensembles régionaux dont fait partie le Burundi, les organisations internationales et a proposé des voies de sortie possibles. Parallèlement, la société civile annonce qu'elle appellera les citoyens burundais à manifester dans le cas où la candidature du président Nkurunziza viendrait à être confirmée.

C'est en date du 25 avril 2015 que la candidature du président Nkurunziza pour un troisième mandat a été officiellement annoncée. La société civile a appelé à manifester dès le lendemain. La répression de la police a été instantanée et extrêmement violente. Tirs de gaz lacrymogènes sur les manifestants qui marchaient les mains levées en chantant, coups de matraques, rafles. Toutes les voies sortant des quartiers étaient bouclées par la police pour bloquer les manifestants qui voulaient se rassembler au centre-ville. Dès le premier jour il y a eu des blessés graves, plus tard des morts et des torturés. Les policiers empêchaient même la Croix-Rouge d'entrer dans les quartiers pour porter secours aux blessés et se mettaient dorénavant à tirer à balles réelles sur les manifestants. Quelques jours après, et suite aux risques d'affrontements entre la police et les manifestants, l'armée est apparue dans les rues de Bujumbura. Il est vite apparu qu'elle essayait de tempérer l'action répressive de la police. Dans certains cas, il y avait de véritables face-à-face entre les deux corps, l'armée essayant d'empêcher la police de tirer à balles réelles sur les manifestants.

En parallèle de ces affrontements, des listes ont été établies par le service de renseignement burundais, dont on pense qu'il est clairement derrière la répression féroce du mouvement anti-troisième mandat. Listes de personnes à arrêter ou abattre parce qu'étant activistes de la société civiles, journalistes ou opposants politiques. Certains sont partis dès le début de la contestation car ayant reçus personnellement

des menaces de mort. Ceci était dû au fait qu'ils étaient connus pour leur action avant même cette question du troisième mandat, constituant ainsi une menace potentielle pour le camp du président.

A l'évidence, le président du Burundi est déterminé à arracher une victoire électorale à tout prix. Y compris au risque de se retrouver un jour avec le statut de proscrit, poursuivi par la justice internationale comme criminel d'une guerre menée contre son peuple.

LES HOMMES INTÈGRES DU BURKINA FASO SE MOBILISENT FACE AU POUVOIR

Abdoulaye OUEDRAOGO,

Coordonnateur du sous-comité MBDHP de l'UFR / SJP / Université Ouaga II

Daouda BALE

Animateur au Centre d'écoute et d'Appui-conseil de Bogodogo / MBDHP

Les 30 et 31 octobre 2014, le Peuple burkinabè s'est insurgé contre le pouvoir de Blaise Compaoré qui, après 27 ans de règne, voulait s'offrir trois mandats de cinq ans à travers une nouvelle modification de la Constitution. Cependant, au-delà de cette modification, le peuple aspirait à un changement profond. Plus de sept mois après l'insurrection, que constate-t-on ?

L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 est le résultat d'une longue crise qui a secoué le pouvoir du Président Blaise Compaoré, depuis son arrivée au pouvoir le 15 octobre 1987, jusqu'à son départ précipité le 31 octobre 2014. Pour rappel, le Capitaine Blaise Compaoré a accédé au pouvoir suite à un coup d'État sanglant qui a coûté la vie à son fidèle compagnon d'arme, le Capitaine Thomas Sankara et douze de ses compagnons. La gestion de Blaise Compaoré ressemblera à la façon dont il est arrivé au pouvoir: de nombreux crimes de sang, auxquels s'ajoutent des crimes économiques qui sont restés impunis. C'est dans ce contexte d'impunité que le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) a été créé le 19 février

1989, avec trois missions : la promotion, la protection et la défense des droits humains. Depuis sa création, le MBDHP a œuvré à ce qu'aucun crime ne reste impuni. Pour ce faire, il s'est toujours organisé avec d'autres structures et syndicats du pays pour atteindre la mission qu'il s'est fixée. Ainsi, en

1995 est né le Collectif pour le Règlement des Affaires pendantes en matière de Droits de l'Homme (CRADH), suite à l'assassinat de deux élèves à Garango (une ville du Burkina), Blaise Sidiani et Emile Zigani. L'incident, commis par le gendarme Zagre Yamba François, toujours en service, a eu lieu dans la cour de leur école, le 9 mai 1995.

En 1998, le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques (CODMPP) a été créé suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et ses trois compagnons d'infortune, le 13 décembre 1998, afin de réclamer justice. Puis, en 2008 a été mis en place la Coalition nationale Contre la Vie Chère, l'impunité, la fraude et pour les libertés (CCVC), une coalition d'organisations de droits

pouvoir. Mais, il faut dire que la disposition relative au mandat présidentiel, notamment l'article 37, a été modifiée à deux reprises. Cette Constitution, adoptée par le Peuple burkinabè le 2 juin 1991, limitait le mandat présidentiel à sept ans renouvelable une fois, à travers l'article 37. En 1997, le verrou de la limitation a été levé. En 2000, suite aux manifestations conduites par le CODMPP après la mort de Norbert Zongo et trois de ses compagnons et qui ont ébranlé le pouvoir de Blaise Compaoré à l'époque, l'article 37 a de nouveau été modifié. Le mandat présidentiel était alors de cinq ans renouvelable une fois. Cette dernière modification a nourri beaucoup d'espoir. Le peuple burkinabè comptait alors voir s'opérer non seulement un changement de régime, mais aussi la réalisation de ses aspirations profondes, la fin de l'impunité, de la vie chère et de la corruption.

Puis, en 2014, il y a eu encore une nouvelle tentative de modifier l'article 37 de la Constitution, en vue de permettre à Blaise Compaoré de s'offrir encore trois mandats de cinq ans, après vingt-sept années au pouvoir; cela, malgré diverses manifestations populaires qui ont mobilisé des millions de Burkinabès sur l'ensemble du territoire national. Avec cette nouvelle tentative de modification de l'article 37, le Peuple burkinabè voyait ses rêves se volatiliser, ce qui l'a conduit à s'insurger pour la

prise en compte de ses aspirations, à savoir: la démocratie, la justice, la liberté et le respect des droits humains.

Cette insurrection qui matérialisait le rejet par le Peuple burkinabè du pouvoir de Blaise Compaoré a drainé des milliers de Burkinabès dans les rues de Ouagadougou et d'autres villes du Burkina. Le bilan matériel



humains, de la jeunesse, de syndicats ... dont la mission essentielle est de lutter contre l'impunité, la fraude et la corruption qui gangrèment le régime Compaoré. À ces questions contre lesquelles se bat le Peuple burkinabè est venue s'ajouter la modification de la Constitution, afin de permettre au Président Compaoré de pérenniser son

et humain est énorme: de nombreux blessés et des pertes en vie humaine. Le siège de l'Assemblée Nationale est parti en fumée ainsi que l'Hôtel Azalai, qui a servi de lieu de refuge pour les députés, la veille de la modification de la Constitution. À cela s'ajoutent des scènes de pillages de grands magasins. Des pillages qui, même s'ils sont à déplorer, montrent que la population avait du mal à jouir de l'un de ses droits fondamentaux : le droit à l'alimentation. Selon une enquête réalisée par la Coalition des Associations pour l'Assistance et le Secours Populaire (CAASP), dont le MBDHP est membre, 34 personnes sont mortes dans le cadre des troubles dans différentes villes du pays, dont une dizaine de personnes tuées à balles réelles par des militaires du Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP), qui relève directement du Président Blaise Compaoré et dont l'actuel Premier ministre et ministre de la défense, le lieutenant colonel Yacouba Isaac Zida, est membre.

Cette victoire populaire, matérialisée par le départ de Blaise Compaoré en octobre 2014, a d'abord fait l'objet d'une récupération par l'armée. Mais, grâce à la détermination des insurgés qui refusaient que leur victoire soit volée, un président civil a été nommé en la personne de Michel Kafando. Puis, un gouvernement de transition a été mis en place, au sein duquel avaient été nommées des personnes de moralité douteuse. C'est finalement grâce à la vigilance et à la détermination de la population, notamment la jeunesse, que ces personnes ont fini par démissionner.

Mais, qu'en est-il de la justice pour tous ces jeunes qui sont tombés au front, lors de

l'insurrection et des autres crimes impunis? Jusqu'à présent, presque rien n'a changé. En dehors des exhumations des tombes de Thomas Sankara et ses 12 compagnons, tout est resté en l'état. Le mois de juin dernier, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a ordonné la reprise des enquêtes sur la mort du journaliste Norbert Zongo. Nous attendons de voir ce qu'il en sera.

Face à l'inertie des autorités de la transition à rendre justice aux victimes et blessés de l'insurrection, des plaintes conjointes ont été déposées par le MBDHP et l'association des parents des victimes contre les assassins et commanditaires des violations des droits humains pendant l'insurrection. Le Conseil National de la Transition a été saisi par le MBDHP pour une demande de mise en accusation des membres du



gouvernement du régime déchu de Blaise Compaoré, les deux chefs d'états major des armées et toutes les personnalités qui sont impliquées dans les violations des droits humains pendant l'insurrection. À cet effet, un collectif d'avocats a été constitué par le MBDHP pour la défense des droits des victimes.

En lieu et place de la justice pour les martyrs, les autorités de la transition ont préféré leur rendre hommage le 30 mai dernier, à travers la journée nationale d'hommage aux martyrs de l'insurrection populaire. Pour le MBDHP, qui a procédé au lancement officiel de son rapport spécial sur les violations de droits humains commises depuis l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, la vérité et la justice constituent le plus grand hommage que nous puissions rendre à nos martyrs.

Dans une interview accordée au quotidien Le Pays, le Président du MBDHP, M. Chrysogone Zougmore donne les raisons de la non participation du Mouvement à cette journée : « Nous n'avons pas voulu nous rendre complice d'une démarche pouvant favoriser l'impunité au Bur-

kina Faso, surtout en ce qui concerne ce qui s'est passé les 30 et 31 octobre 2014. C'est le même scénario que celui qui a concouru à l'institution de la fameuse Journée nationale de pardon, le 31 mars 2001. Du reste, cette journée est tombée en désuétude parce qu'on a jamais mis en lumière, encore moins dit la vérité, sur les crimes impunis jusqu'alors. Lorsqu'on tue de façon odieuse des jeunes en tirant sur eux, la priorité n'est pas de leur rendre hommage, mais plutôt d'établir les circonstances dans lesquelles ils ont été tués. C'est de dire la vérité et de leur rendre justice. Je pense que c'est cela

la priorité. » ... Plus loin, il ajoute : « Jusqu'à présent, à notre connaissance, rien de véritablement substantiel n'a été entrepris pour dire la vérité sur ce qui s'est passé les 30 et 31 octobre. C'est simple, nous l'avons dit. Il est évident que ce sont des éléments du Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP) qui ont tiré sur ces jeunes. Je ne sais pas

pourquoi jusqu'à présent, plus de sept mois après les événements, on ne veut pas nous dire qui a ordonné de tirer ? Et quels sont les éléments qui ont tiré ? »

Cependant, qu'en est-il des attentes et préoccupations de la jeunesse ? Elles demeurent en l'état. Le chômage qui frappait cette jeunesse s'est encore aggravé avec la mise au chômage de près de 5'000 travailleurs, suite aux destructions d'entreprises et d'unités industrielles.

L'enseignement, notamment supérieur, ne semble pas être une priorité pour les autorités, vu le manque d'intérêt que celles-ci accordent aux revendications des étudiants. La santé, quant à elle, demeure une préoccupation pour la population de façon générale et la jeunesse en particulier. L'impunité contre laquelle la jeunesse burkinabè s'est battue sous l'ancien régime est toujours d'actualité. En bref, même avec ce pouvoir de transition, les populations continuent de se battre pour que soient

prises en compte leurs aspirations. Face à toutes ces revendications autour desquelles la jeunesse s'organise et se bat pour obtenir gain de cause, les autorités de la transition se donnent pour priorité les organisations des élections couplées présidentielles et législatives d'octobre 2015.

Pour conclure, il s'agit de la continuité dans le changement. Mais, une chose est certaine, le niveau de conscientisation de la population en général et de la jeunesse en particulier a beaucoup augmenté et cela augure un lendemain meilleur.

Les prochains mois au Codap:

Formation en Moldavie avec le CIDO du 24 au 28 juin.

Universités d'été à Ouagadougou pour les militants d'Afrique de l'ouest et centrale, avec le CIFDHA du 20 au 26 juillet.

Action 72h, la plus grande action bénévole de Suisse, du 10 au 13 septembre prochain. Le Codap réalisera une vidéo sur l'engagement des jeunes.

Découverte du nouveau site internet du Codap prévu pour le mois de septembre! Une boîte à outils en ligne y sera incluse.

Rencontres Régionales pour les jeunes engagés en Suisse romande, les 14-15 novembre prochain.

Echos militants est une publication biannuelles du Codap, constituée de 8 à 16 pages, à l'attention de ses membres d'équipes, membres associés et membres simples.

Graphisme et mise en page: www.lilirangelechat.com //

Abonnement annuel (version papier): CHF 20.-/CAD 20.-/EURO 15.-//.

Ont contribué à ce numéro: Mauriac Gnoka, Alexandra Yosef, Sophie Helle, Lise Cordey, Sandrine Guerra Magalhaes, Sophie Kimmeier, Margherita del Balzo, Pamella Mubeza, Abdoulaye Ouedraogo, Daouda Bale, Noémie Chatelangat, Caroline Ritter, Cédric Chatelangat, Alexandre Pietrotti.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous «prêtent» gracieusement illustrations et articles.

Le Codap, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de Droits de l'homme, créé à Genève en 1986, a pour objectif de promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme. Le Codap veut provoquer l'émergence de nouveaux projets de réflexion: il propose des formations, un appui et un conseil en matière d'action //

Compte en Suisse: Banque Cantonale de Genève (BCG), compte K 775.83.05.

Pour les versements depuis la Suisse, le CCP est 12-1-2. Pour les versements depuis l'étranger BIC/SWIFT: BCGEGHGGXXX IBAN: CH14 0078 8000 K077 5830 5

codap

Rue Liotard 5
CH - 1202 Genève

tél + 41 22 735 93 94
fax + 41 22 345 02 46

codap@codap.org
www.codap.org
skype: codap_ge